

RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS ET ASSURANCE CONSTRUCTION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CL292	1 h	Perfectionnement	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de la responsabilité civile et de l'assurance des constructeurs
- Public expert ayant une pratique de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance
- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles et législatives en construction

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un support d'animation pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

Formateur(s) :

Maître Antonella di GREGORIO est diplômée d'un double 3e cycle en droit des assurances et en droit immobilier et construction, ainsi qu'un MBA Assurances du CNAM. Après un parcours professionnel de plus de 20 ans dans de grands groupes d'assurances, elle embrasse la profession d'avocate en 2014. Parallèlement, elle occupe la fonction de déléguée du bâtonnier aux assurances. Elle dispense par ailleurs des formations à l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) et enseigne également à Paris II Panthéon Assas et au CNAM.

Les plus de la formation :

La conférence traite des questions d'actualité au sujet de la Responsabilité des acteurs de la construction, ainsi que de l'assurance construction.

Un tour d'horizon des décisions rendues par la Cour de cassation. Le Droit de la construction est un droit en perpétuelle évolution, et les jurisprudences qui y sont liées sont nombreuses, impactent des notions essentielles et connues appliquées aux acteurs de la construction.

PROGRAMME

Introduction

A. Responsabilité des constructeurs

B. Droit de l'assurance

Questionnaire final

Validation des acquis :

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.

Téléchargé et consulté le dossier ressource.

Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir 80% de bonnes réponses aux questions posées à l'issue de chacune des différentes parties.

Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Vous devez obtenir 90% de bonnes réponses aux questions de l'évaluation finale.

Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcocooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées. Le webcocooneer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

Fiche identité :

Cette formation a été écrite et conçue en 2021 et est la propriété d'Ifpass Services.

Elle contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo (durée totale d'environ 45 minutes) ;
2. un support d'animation et un dossier complémentaire ;
3. 1 quiz final de 10 questions.

PUBLIC

Aux assureurs, intermédiaires, experts et professionnels de la construction.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Public expert ayant une pratique de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à

réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 19:14